



Ce qu'il faut savoir si une citation vous a été délivrée pour des infractions présumées à la législation de l'État de New York sur le cannabis

Que prévoit la législation de l'État de New York sur le cannabis ?

Toute personne morale ou physique exerçant des activités de vente, distribution, don à titre gracieux de cannabis et de ses produits dérivés sans détenir de licence est passible d'une pénalité. Le shérif de NYC peut ordonner à une personne qui enfreint la loi de cesser ce comportement. Le shérif peut également émettre des ordonnances de mise sous scellés d'un local où des personnes contreviennent à la législation sur le cannabis d'une manière constituant une « menace imminente » (par ex., exploitation à proximité d'une école, vente à des mineurs, transformation non autorisée des lieux, maintien de l'activité après un premier ordre de fermeture, etc.).

Que puis-je faire si une citation m'a été délivrée ?

Vous pouvez passer en revue le recto et le verso de la citation pour en savoir plus sur vos options. Si vous souhaitez contester les faits ayant donné lieu à la citation, vous avez le droit à une audience organisée à l'OATH dans les cinq jours de la délivrance de la citation. L'OATH est en droit de mener des audiences et de prendre des décisions concernant ces citations, ainsi que de formuler des recommandations au shérif quant aux ordres de mise sous scellé. Vous avez le droit d'être représenté par un avocat, mais ce n'est pas obligatoire. Après votre audience, vous pouvez demander à bénéficier gratuitement d'un interprète dans la langue de votre choix. Vous avez le droit de présenter vos preuves et d'appeler vos témoins. Si vous n'avez pas eu le temps de vous préparer pour contester la citation au plus tard à la date d'audience indiquée sur celle-ci, vous pouvez demander que l'audience soit reportée une seule fois en écrivant à nyc.gov/oath/reschedule ou en vous rendant dans n'importe quel lieu de l'OATH où se déroulent des audiences.

Puis-je payer la pénalité prévue par la citation au lieu de participer à une audience ?

Si vous souhaitez reconnaître l'infraction, payer la pénalité et ne pas participer à l'audience, vous pouvez le faire jusqu'à la date de l'audience prévue. Vous pouvez payer en ligne, par courrier postal ou en personne en vous rendant dans tout centre du Department of Finance.

Cependant, si le shérif a également émis une ordonnance de mise sous scellés, le paiement de la pénalité n'affectera pas cette ordonnance et n'entraînera pas la levée des scellés du lieu. Vous devez participer à l'audience prévue à l'OATH afin de contester l'ordonnance de mise sous scellés.

Comment répondre à une citation alléguant des infractions à la législation de l'État de New York sur le cannabis ?

Vous devez contacter l'OATH dès que possible après réception de la citation et avant la date de l'audience indiquée dessus. Vous pouvez demander une audience en envoyant un e-mail à l'arrondissement où l'infraction présumée a eu lieu : Bronx : RemoteBronx@oath.nyc.gov ; Staten Island : RemoteSI@oath.nyc.gov ; Brooklyn : RemoteBKLYN@oath.nyc.gov ; Manhattan : RemoteManhattan@oath.nyc.gov ; Queens : RemoteLIC@oath.nyc.gov. Veillez à indiquer tous les numéros de citations dans votre demande par e-mail.

Bien que vous ayez droit à une audience accélérée devant l'OATH dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'émission de la citation, ce droit à une audience accélérée n'est plus disponible si l'audience est

reprogrammée ou ajournée, ou si vous ne répondez pas à la citation au plus tard à la date d'audience indiquée sur la citation.

Que se passe-t-il si je ne répons pas à la citation et ne me rends pas à une audience (défaut) ?

Si vous ne payez pas la pénalité prévue par la citation avant la date d'audience et que vous ou votre représentant ne contestez pas votre citation en participant à une audience, vous serez reconnu(e) en infraction par défaut, une pénalité de 10 000 \$ sera imposée **et l'ordonnance de mise sous scellés pourra être maintenue pendant une durée allant jusqu'à un an.**

Les règles de l'OATH offrent aux parties en défaut la possibilité de déposer une requête visant à faire annuler la mise en défaut et à obtenir une nouvelle audience concernant la citation et l'ordonnance de mise sous scellés. Visitez nyc.gov/hearings pour en savoir plus sur les mises en défauts et déterminer quel formulaire utiliser pour demander une nouvelle audience.

Que se passe-t-il lors de l'audience ?

Lors de l'audience, l'agent des audiences examinera la citation et offrira la possibilité au shérif de NYC (demandeur) ainsi qu'à vous-même (défendeur) la possibilité de présenter des éléments de preuve, des témoins et des arguments. Vous pouvez vous représenter vous-même ou demander à un représentant autorisé de le faire. L'agent des audiences déterminera s'il faut rejeter la citation ou confirmer l'infraction. Si la citation mentionne une ordonnance de mise sous scellés, l'agent des audiences déterminera également si celle-ci a été dûment émise.

Que se passe-t-il après l'audience ?

Une fois l'audience terminée, l'OATH enverra une décision écrite aux parties. La décision de l'OATH en ce qui concerne la **citation** constitue une décision administrative définitive et ne peut faire l'objet d'aucun recours auprès de l'OATH ni du shérif de la ville de New York. La recommandation de l'OATH en ce qui concerne une **ordonnance de mise sous scellés**, le cas échéant, sera suivie par une décision définitive par le shérif de NYC dans les quatre (4) jours ouvrables après la conclusion de l'audience. Vous pouvez contacter le shérif de NYC au (718) 707-2100 pour effectuer une soumission relative à l'ordonnance de mise sous scellés.

Quelle est la pénalité si je suis reconnu(e) en infraction à l'issue de l'audience ?

Si vous êtes reconnu(e) en infraction, la pénalité sera de 10 000 \$ par jour tant que l'infraction est constituée, dans la limite d'une pénalité maximale de 25 000 \$. Les pénalités sont fixées en vertu de la législation et ne peuvent pas être réduites, exemptées ou autrement négociées. Si l'agent des audiences recommande au shérif de NYC de maintenir l'ordonnance de mise sous scellés, le shérif de NYC prendra une décision définitive quant à l'ordonnance de mise sous scellés dans les quatre (4) jours ouvrables après la conclusion de l'audience.

Et si j'ai des questions concernant une ordonnance de mise sous scellés ?

Veuillez alors contacter le shérif de NYC au (718) 707-2100.

Pour plus d'aide, veuillez contacter le Help Center de l'OATH en personne, à n'importe quelle agence de l'OATH, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, par téléphone au (212) 436-0845, ou par e-mail à l'adresse Manhelpcenter@oath.nyc.gov.

Bronx
260 E.161st Street, 6th FL
Bronx, NY 10451

Brooklyn
9 Bond Street, 7th FL
Brooklyn, NY 11201

Manhattan
66 John Street, 10th FL
New York, NY 10038

Queens
31-00 47th Avenue, 3rd FL
Long Island City, NY 11101

Staten Island
350 St. Marks Place, Main FL
Staten Island, NY 10301